

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 30 (1922)

Heft: 11

Artikel: En vue de l'assemblée annuelle des délégués de l'Alliance suisse des gardes-malades

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682714>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mande, où le sentiment de la liberté personnelle est plus prononcé que chez nos confédérés alémaniques. Aussi cet état de choses peut-il durer pendant des années. Comme il ne sera pas possible de transformer notre sol et l'air ambiant, ce sera le vieil état de choses avec toutes ses misères.

Hunziker et Bayard avaient déjà proposé, il y a quelques années, d'ajouter au sel de cuisine une quantité d'iode suffisante pour assurer un fonctionnement normal de la glande thyroïde. Au point de vue technique, c'est possible; il suffira de moins raffiner notre sel pour lui conserver un pour cent d'iode qui restera dans les limites citées plus haut. Le problème est ici plus compliqué, et il se passera encore quelques années avant que l'Etat puisse nous livrer un tel sel de cuisine.

En attendant le résultat de ces recherches, qui du reste sont déjà commencées, mettons-nous tout de suite à l'ouvrage; répartissons à nos enfants, sous forme de tablettes, l'iode que nous refuse

notre sol. Ainsi il sera possible d'entrevoir le moment où le goitre cessera d'être une plaie nationale.

Il est encore en Suisse une autre plaie, plus terrible, c'est le cancer. Sans vouloir aller aussi loin que Bayard, qui veut voir une relation très étroite entre ces deux maladies, il n'est pas moins vrai que le goitre, provoquant une sénilité précoce et une dégénérescence des cellules, entre pour quelque chose dans la genèse de cette maladie.

Voici donc encore une raison de plus pour pousser les autorités et la population tout entière à comprendre l'importance de ce mouvement et à se prêter intelligemment aux mesures qui vont être prises.

L'Amérique, la France et tous les pays goitreux ont les yeux fixés sur nous et suivent avec un grand intérêt les mesures prises et les résultats déjà acquis. Que chacun y mette de la bonne volonté et un peu de son cœur; il contribuera ainsi à rendre son pays plus beau et plus grand.

D^r G. DARDEL, Berne.



En vue de l'assemblée annuelle des délégués de l'Alliance suisse des gardes-malades

Dans sa dernière séance, le Comité central de l'Alliance a préparé l'ordre du jour de l'assemblée générale qui doit avoir lieu à Bâle cette année, comme les intéressés pourront le lire à la page 130 de ce numéro.

Les délégués auront à émettre leur opinion sur plusieurs objets importants, et, pour leur permettre de se préparer quelque peu, nous aimerions toucher ici les points principaux qui seront discutés à Bâle le 12 novembre.

Section - Vorort.

Les statuts de l'Alliance prescrivent que les membres du Comité central sont nommés pour trois ans, et c'est tous les trois ans aussi que la section-Vorort (celle qui doit désigner le président et le secrétaire de l'Alliance, et où se trouve par conséquent le siège de l'Alliance) doit être remplacée. Pendant la période d'organisation de la société, Zurich était Vorort — sous la présidence de M^{me} D^r Heer — et il a paru opportun de laisser cette

section en fonctions pendant deux exercices, soit pendant 6 ans. Puis Berne fut désignée, avec le Dr Ischer comme président. Cette section a fonctionné comme Vorort pendant une double période aussi, de 1916 à 1922, en suite des circonstances spéciales dues à la guerre et à l'après-guerre.

Cette année un nouveau Vorort doit être désigné, et le Comité central, unanime, propose à l'assemblée générale de nommer Neuchâtel. Au sujet de cette décision, le Dr Ischer écrit dans les *Blätter für Krankenpflege*: « Neuchâtel semble tout désigné, d'abord parce que c'est — après Zurich et Berne — la troisième section qui est entrée dans l'Alliance, parce qu'elle possède dans son sein les personnes qualifiées pour diriger avec compétence l'activité de notre association, enfin parce qu'il n'est que juste que dans notre pays démocratique une section romande soit aussi mise à la tête de notre Alliance. »

« Ah! Qu'en termes galants ces choses-là sont dites », aimions-nous répéter avec le poète. Quoiqu'il en soit, il semble probable que Neuchâtel soit désigné comme Vorort et que cette section aura l'honneur de fournir pour trois ans un président et un secrétaire à l'Alliance.

Composition du Comité central.

D'une portée plus conséquente nous paraît devoir être une proposition du Comité central actuel tendant à modifier la composition de ce comité. Jusqu'ici le Central, nommé par l'assemblée des délégués pour une période trisannuelle, et devant être composé de 11 membres au moins, comprenait des représentants de Zurich (6), de Berne (4), des deux sections de Bâle (3), de Genève (1) et des délégués de la Croix-Rouge (2), ce qui porte le nombre de ses membres à 17 aujourd'hui. On remarquera que les dernières sections

entrées, soit celles de Lucerne et de St-Gall, n'ont point de représentants. Ces membres qui se connaissent et qui siègent ensemble depuis plusieurs années, sont très au courant des faits à discuter, ce qui facilite grandement la tâche du Comité. Mais on a trouvé qu'un comité aussi nombreux est une machine un peu lourde, qu'il est difficile de réunir périodiquement autant de personnes, et que dès lors on pourrait essayer d'en réduire le nombre, sans nuire à la bonne marche des affaires. D'autre part, il serait bon que toutes les régions du pays où des sections ont pris racine fussent représentées au Central, comme lien entre les sections et la direction unique. C'est pour ces raisons d'ordre pratique que le Comité central proposera à l'assemblée de Bâle de nommer au Central un délégué par section, ce qui en donnerait 8, plus les deux membres du bureau qui doivent être désignés par la section -Vorort, soit au total 10. Avec les deux représentants de la Croix-Rouge, nous aurions donc un comité de 12 membres.

On a exprimé au sujet de cette réduction — qui a certainement des avantages — la crainte que les sections ne désignent, pour les représenter au Central, leurs présidents qui sont en général des médecins. Si ce devait être le cas, nous verrions se produire cette bizarrerie qu'une association qui dans son immense majorité se compose d'infirmières, serait représentée et dirigée par des médecins. Ce serait certainement anormal, et cela ne doit pas être. Mais les sections sauront sans doute désigner plutôt que leurs présidents, des personnes du sexe féminin ayant toute la confiance des gardes-malades dont elles sont chargées de représenter les intérêts.

Cependant, pour obvier à l'inconvénient signalé, la proposition a été faite que chaque section désigne *deux* représentants.

Mais alors la machine deviendra plus lourde encore puisque nous aurions un Comité central composé de 16 représentants, plus le président et le secrétaire du Vorort, plus les délégués de la Croix-Rouge (2), ce qui porte le nombre à 20, alors qu'on désirait le réduire.

Il y aurait peut-être un moyen de contenter sinon chacun, du moins la majorité des délégués, et que le président actuel — dont nous analysons l'article — suggère comme éventualité possible: Laisser en fonctions les membres actuels du Comité central qui sont au courant de la marche des affaires de l'Alliance, mais retrancher quelques représentants aux sections de Zurich et de Berne pour les donner à celles de Lucerne et de S^t-Gall. On obtiendrait ainsi une petite réduction et une représentation plus équitable des différentes régions du pays.

L'assemblée des délégués décidera. Nous n'avons voulu qu'effleurer ici la question pour mettre les délégués et les membres des sections au courant des mesures préconisées.

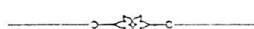
Le costume.

Une autre question devra — si possible! — être définitivement tranchée à Bâle; nous voulons parler du *costume* de

nos infirmières de l'Alliance. Cette question revient depuis très longtemps, depuis trop longtemps sur le tapis. Souhaitons que les modèles préparés par la commission du costume et approuvés par le Comité central rencontrent aussi l'approbation des délégués. Le costume gris restera l'apanage des gardes d'enfants; pour les infirmières la toilette de sortie sera noire, de coupe très simple, avec manteau noir; le costume de travail sera en toile bleu-foncé avec raies blanches; la coiffe proposée, souple ou à bord empesé pour le travail d'intérieur, devra être recouverte du voile noir pour les sorties.

Il est prévu que des mannequins seront présentés à la réunion de Bâle, afin que chacun puisse se faire une opinion sur les modèles proposés, et si ces modèles réunissent les suffrages des intéressées, il est à croire que la question du costume sera enfin résolue! Pour combien de temps? Nous l'ignorons, mais nous aimons à espérer pour longtemps.

Et maintenant que les sections désignent leurs délégués, qu'elles leur donnent des indications précises, que la réunion soit nombreuse, et qu'on se sente les coudes à Bâle le 12 novembre!



Alliance suisse des gardes-malades. Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués aura lieu à *Bâle* le dimanche 12 novembre 1922, à 2 heures précises, au *Restaurant du Schützenhaus* (tramway n° 2 de la gare).

Tous les délégués et tous les membres de l'Alliance sont cordialement invités à cette assemblée qui sera précédée d'un dîner en commun (à fr. 4), à 1 heure, au même endroit.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière réunion.
2. Rapport annuel et présentation des comptes.
3. Désignation du Vorort.
4. Nomination des membres du Comité central.